cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Johannie Télisma
https://www.cadre21.org/membres/002b7223edbe0ff510da2e26

Date d'obtention : 2023-11-28 17:50:48

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

-Cela uniforme nos pratiques d'interventions en matière de sextage
-Il y a une prise en charge rapide de la victime ainsi que les personnes impliquées
-Cela limite la propagation d'images à connotation sexuelles
-Le protocole nous amène à respecter un cadre éthique et préserve l'intégrité physique de la victime et le lien de confiance envers celle -çi

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

-Cela me donne des balises claires pour bien intervenir auprès du jeune qui vient me voir .
-Cela nous amène aussi à garder une distance professionnelle par rapport à la situation qui peut être assez émotif
-Cela m'outille pour une meilleure prise en charge
-C'est un travail de collaboration

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-De m'en tenir qu'au protocole , je ne suis pas enquêtrice , ni juge , ni avocat
-J'offre de l'écoute , du soutien pour m'assurer d'un filet de sécurité auprès de la victime , je fais de la sensibilisation auprès des personnes impliquées .Par contre si c'est un acte malveillant .j'évite de poser des questions , je poursuis les étapes du protocole et laisse les autres partenaires faire leur boulot
-Je travaille également en collaboration avec les autres de mon équipe qui ont suivi la formation
-J'ai bien compris qu'on ne doit pas regarder le contenu qui a été partagé , car cela constitue une infraction criminelle au sens de la loi